



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 45/2026

OBJET : Tarification des activités de l'été 2026

Le Conseil municipal a été convoqué le 12 mai 2026 (article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 18 mai 2026, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Pierre Amoyal, sous la présidence de Madame le Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Philomène PINTO, M. Cyril POISSONNIER, Mme Marie HAMIDOU, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Jeannette BRAZDA, M. Pascal LEROY, Adjoint au Maire ; M. Didier PLISSON, M. Lionel MARSAULT, M. Pierre GRARE, M. Didier GUYOT, M. Yvon COADOU, Mme Laurence AGRAPART, M. Paulo RAMOS, M. Daniel GIZZI, M. Vincent MAUDUIT, Mme Sandrine BIGOTTE, Mme Carole PERSONNIER, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Aurelie BOUDET, Mme Caroline DELAIRE, Mme Sandra MARTHELY, Mme Audrey JOACHIM, Mme Amel EL BAKLOUTI, Mme Sylvie PITIS, M. Stéphane KUSTER, M. Jean-Marc MIALET, Mme Dominique HERAULT, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Quynh NGO donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, M. Robert ALLY donne pouvoir à Mme Philomène PINTO, M. Albert BLOSSI donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, Mme Grace PAN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LEGRAND.

Mme Philomène PINTO, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : P. LEROY

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment article L.2313,

Considérant que durant la période estivale, la ville de Morangis propose aux administrés un programme varié d'activités culturelles et sportives ainsi que diverses sorties favorisant les rencontres et les échanges entre les participants.

Considérant que certaines activités sont soumises à une tarification en vue de maîtriser les coûts de fonctionnement et garantir l'engagement des participants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après un vote à main levée,

- **FIXE** les tarifs suivants pour les activités organisées pendant l'Eté 2026 :

Activités	Tarif par personne
<u>Sorties Séniors</u> <ul style="list-style-type: none"> Journée au Tréport Journée au Château de Vaux-le-Vicomte 	<ul style="list-style-type: none"> 30 €/personne 30 €/personne
<u>Sorties Familles</u> <ul style="list-style-type: none"> Winnoland Journée au Lac d'Orient Journée en Baie de Somme Pique-nique et jeux au Parc de Sceaux 	<ul style="list-style-type: none"> 7 € / personne de + de 12 ans 5 € / enfant entre 3 et 12 ans Gratuit / enfant de moins de 3 ans 5€ / personne Gratuit / enfant de moins de 3 ans
<u>Sorties Intergénérationnelles</u> <ul style="list-style-type: none"> Château de Breteuil Drakkar Ludik' (ludothèque) à Longjumeau Sortie fluviale en bateaux électriques à Levallois Pique-nique et bowling de Ballainvilliers 	<ul style="list-style-type: none"> 20 € /personne 10 € /personne 20 €/personne 10 € / personne

- **PRECISE** que la vente de ces produits sera encaissée sur la régie « Fête et cérémonies ».

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET




Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.